

RELIRE « LE DROIT À LA VILLE » 50 ANS APRÈS SA PARUTION

On célèbre aujourd'hui les 50 ans de la publication du *Droit à la ville* d'Henri Lefebvre, devenu une référence incontournable dans la recherche urbaine et un slogan dans les réseaux militants de villes du monde entier. L'ouvrage est à la fois un manifeste politique offensif, une analyse anticipatrice de la métropolisation et une critique en règle du rôle de l'Etat, des intellectuels et des urbanistes dans l'appauvrissement de la vie urbaine.

Autant dire qu'il est plus que jamais d'actualité.

Lorsque Henri Lefebvre publie l'essai intitulé *Le Droit à la ville*, en 1968, quelques mois à peine avant les "événements", non seulement la ville n'est pas alors en soi un objet de recherche, mais ses enjeux et ses potentialités sont loin d'être prises en compte. Pour Lefebvre, « *telle qu'elle est, préoccupée (à travers les idéologues et les hommes de l'Etat) principalement d'aménager l'industrie et d'organiser l'entreprise, la société "moderne" apparaît peu capable d'apporter à la problématique urbaine* » (p. 73)

En effet, en 1968 l'heure est à l'urbanisme fonctionnaliste dirigé par l'Etat. Après la reconstruction, les Trente Glorieuses correspondent à une période d'aménagement urbain intense fondé sur un zoning (zonage des activités) qui tend à éloigner spatialement les zones résidentielles des zones d'activité. « *En France et ailleurs, la rationalisme bureaucratique de l'Etat et celui de l'organisation industrielle appuyé par les exigences de la grande entreprise, vont dans le même sens. Simultanément, on impose un fonctionnalisme simplificateur (...) L'ordonnance des "zones" et des "aires" urbaines se réduit à des juxtapositions d'espaces, de fonctions d'éléments sur le terrain. Secteurs et fonctions sont subordonnés étroitement aux centres de décision* » (p.75)

Mais l'ouvrage de Lefebvre est bien plus qu'une simple dénonciation du fonctionnalisme de l'époque : c'est à la fois un manifeste politique, une analyse anticipatrice de la métropolisation à venir, et une critique en règle du rôle des intellectuels et des urbanistes.



Henri Lefebvre en 1971 (dessin d'après photo, par Fernando Bayo)

C'est à la fin des années 1990 que l'ouvrage a connu dans les milieux scientifiques ce qu'il convient d'appeler une deuxième naissance. *Le Droit à la ville* est devenu désormais une référence incontournable dès qu'il s'agit de la question urbaine. Dans le même temps, son titre a été repris sous forme de mot d'ordre ou de slogan à la fois par les mouvements militants et par les politiciens. Comme le souligne la géographe Marianne Morange, « *cette ingénieuse formule à la fois abstraite et opérationnalisable, programmatique et ouverte, et dotée d'une forte puissance évocatrice sur le plan politique parle autant aux efforts réformistes des uns qu'aux ambitions révolutionnaire des autres.* » (Morange, 2017).

C'est pourquoi relire le texte initial cinquante ans après sa publication peut nous permettre de comprendre le succès de la formule et de prendre la mesure du caractère profondément révolutionnaire du texte et des différentes tentatives de réappropriation qu'il a suscitées.

Un puissant manifeste politique

Le *Droit à la ville* assume une visée émancipatrice et offensive. Comment définir le droit à la ville ? Pour Lefebvre, c'est davantage que la demande d'un accès aux services urbains : il « se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) impliquent le droit à la vie urbaine » (p. 154-155). Cela suppose que la ville devienne un lieu qui permette et favorise l'autonomie. « L'urbain est ainsi, plus ou moins, l'œuvre des citoyens au lieu de s'imposer à eux comme un système : comme un livre déjà terminé. » (p. 64)

On remarque que Lefebvre fonde son analyse sur une grille d'analyse marxiste : ainsi, selon lui, « seul le prolétariat peut investir son activité sociale et politique dans la réalisation de la société urbaine ; seul également, il peut renouveler le sens de l'activité productrice et créatrice en détruisant l'idéologie de la consommation. Il a donc la capacité de produire un nouvel humanisme, différent du vieil humanisme libéral qui achève sa course : celui de l'homme urbain pour qui et par qui la ville et sa propre vie quotidienne dans la ville deviennent œuvre, appropriation, valeur d'usage (et non valeur d'échange). » (p.134)

Cependant, Lefebvre va au-delà des conceptions traditionnelles des communistes de l'époque et propose un marxisme hétérodoxe et libertaire. Dénonçant « l'idéologie de la participation » qui « permet d'obtenir au moindre prix l'acquiescement des gens intéressés et concernés », il se positionne clairement : « N'est-il pas clair que la participation réelle et active porte déjà un nom ? Elle se nomme autogestion. »

Concrètement, Lefebvre suppose de partir des « besoins sociaux, ceux de la société urbaine » (p.132) et de « substituer une planification sociale à la planification économique » (p.115).

Il plaide pour une "utopie expérimentale" : « l'utopie est à considérer expérimentalement, en étudiant sur le terrain ses implications et conséquences. Elles peuvent surprendre. Quels sont, quels seront les lieux socialement réussis ? (...) Quels temps et quels rythmes de vie quotidienne s'inscrivent, s'écrivent, se prescrivent dans ces espaces 'réussis', c'est-à-dire favorables au bonheur ? Voilà qui a de l'intérêt. » (p.100). En souhaitant que l'utopie urbaine se rende propice au bonheur, cette "idée neuve"

selon le mot de Saint-Just, Lefebvre se place dans une perspective historique révolutionnaire.

Il n'est donc pas surprenant que les étudiants de l'université de Nanterre, où Henri Lefebvre enseignait, se soient directement inspirés de son ouvrage. On ne s'étonnera pas non plus de ce que le slogan ait été réinvesti, plusieurs décennies après son apparition, par des mouvements militants et associatifs dans le monde entier : *Right to the City Alliance* aux Etats-Unis, *Recht auf Stadt* en Allemagne, ou encore *Direito a Cidade* au Brésil.



Versions mexicaine, allemande et américaine du slogan "droit à la ville"

Une œuvre visionnaire et anticipatrice

Dans le *Droit à la ville* Henri Lefebvre annonce à bien des égards la ville néolibérale à venir (Lefebvre parle de "néo-capitalisme", p.121) et les prémices d'une mise en concurrence généralisée des espaces urbains.

La "centralité exorbitante" est l'expression même de ce que l'on nomme la métropolisation et l'émergence des villes mondiales. Elle s'accompagne d'inégalités extrêmes : les classes dominantes (les 1% dénoncés aux Etats-Unis par le sénateur Bernie Sanders et le mouvement *Occupy Wall Street*) sont définitivement métropolitaines.

Lefebvre dénonce aussi le caractère technocratique de cette métropolisation, le rôle de l'Etat et des scientifiques dans sa mise en place. Or, précisément, les auteurs actuels insistent sur ce point : la ville néolibérale n'est pas tant le signe d'un recul passif de l'Etat que de sa complicité active dans un processus de transformation de l'urbain vers ce que le géographe David Harvey appelle la "ville entrepreneuriale" : « La menace de pertes d'emplois, de désengagement et de fuite des capitaux, le caractère inévitable des restrictions budgétaires dans un environnement concurrentiel, marquent une nouvelle donne dans l'orientation des politiques urbaines, qui délaissent

« Elle se profile devant les yeux, la ville idéale, la Nouvelle Athènes. New York et Paris en proposent déjà une image, sans compter quelques autres villes. Le centre de décision et le centre de communication se réunissent. Basée sur leur convergence stratégique, leur alliance sur le terrain crée une centralité exorbitante. Ce centre de décision, on le sait déjà, comprend tous les canaux de l'information ascendante et descendante, tous les moyens de la formation culturelle et scientifique. La contrainte et la persuasion convergent, avec le pouvoir de décision et la capacité de consommation. Fortement occupé et habité par les nouveaux maîtres, ce centre est tenu par eux. Ils possèdent, sans en avoir nécessairement la propriété entière, cet espace privilégié, axe d'une programmation spatiale rigoureuse. Surtout, ils ont le privilège de posséder le temps. Autour d'eux, répartis dans l'espace selon des principes formalisés, il y a des groupes d'humains qui ne peuvent plus porter le nom d'esclaves ni de serfs, de vassaux, ni même de prolétaires. De quel nom les appeler ? Asservis, ils ont en charge de multiples "services" à l'usage des maîtres de cet Etat solidement assis sur la ville. Pour ces maîtres, autour d'eux, tous les plaisirs culturels et autres, des boîtes de nuit aux splendeurs des opéras, sans oublier quelques fêtes téléguidées. N'est-ce pas véritablement la Nouvelle Athènes, avec une minorité de libres citoyens, possesseurs des lieux sociaux et en jouissant, dominant une énorme masse d'asservis, libres en principe, authentiquement et peut-être volontairement serviteurs, traités et manipulés selon des méthodes rationnelles ? Les savants eux-mêmes, les sociologues au premier rang, différant en ceci des anciens philosophes, ne tombent-ils pas parmi ces serviteurs de l'Etat, de l'Ordre, du fait accompli sous couleurs d'empirisme, de rigueur, de scientificité ? On peut même chiffrer les possibilités. 1% de la population active parmi les directeurs, les chefs, les présidents de ceci ou de cela, les élites, grands écrivains ou artistes, grands amuseurs ou informateurs. Soit un peu moins d'un demi-million de nouveaux notables pour la France du 21^{ème} siècle. Avec leur famille et leur suite, chacun ayant sa "maison". La domination de/par la centralité n'interdit en rien la possession de domaines secondaires, la jouissance de la nature, de la mer, de la montagne, des villes anciennes (...). Ensuite 4% environ d'"executive-men", administrateurs, ingénieurs, savants. Après sélection, les plus éminents sont admis au cœur de la cité. À cette sélection suffisent peut-être les revenus et les rites mondains, sans qu'il y soit besoin de contraintes. Les autres subordonnés privilégiés ont aussi des domaines répartis selon un plan rationnel. Avant d'atteindre à cette réussite, le capitalisme d'Etat l'a soigneusement préparée. Sans omettre l'aménagement des ghettos urbains, il a organisé pour les scientifiques et la science un secteur sévèrement concurrentiel ; dans les laboratoires et les universités, savants et intellectuels se sont affrontés de façon purement compétitive, avec un zèle digne d'un meilleur emploi, pour le plus grand des maîtres de l'économie et du politique, pour la gloire et la joie des Olympiens. D'ailleurs, ces élites secondaires, on les assigne à résidence dans des cités scientifiques, des "campus" universitaires, des ghettos pour intellectuels. La masse, elle, pressée par de multiples contraintes, se loge spontanément dans les villes satellites, les banlieues programmées, les ghettos plus ou moins résidentiels ; elle n'a pour elle que de l'espace mesuré avec soin ; le temps lui échappe. Elle mène sa vie quotidienne astreinte (sans même peut-être le savoir) aux exigences de la concentration des pouvoirs. Mais qu'il ne soit pas question d'univers concentrationnaire. Tout ceci peut très bien se passer de l'idéologie de la liberté sous couvert de la rationalité, de l'organisation, de la programmation. Ces masses qui ne méritent pas le nom de peuple, ni de populaire, ni de classe ouvrière, vivent "relativement bien", mis à part le fait que leur vie quotidienne est télécommandée, et que pèse sur elles la menace permanente du chômage, qui contribue à la terreur latente et généralisée. »

Le Droit à la Ville, p.110

les questions d'équité et de justice sociale au profit de l'efficacité, de l'innovation et de la hausse des taux réels d'exploitation » (Harvey, 2010). Autrement dit, l'Etat ne disparaît pas mais réoriente ses investissements sur de grands projets en collaboration avec les grandes entreprises. C'est exactement ce que l'on constate pour le Grand Paris ou les méga-événements comme les Jeux Olympiques de 2024 : afin de prospérer, les entreprises exigent et obtiennent la garantie et le soutien financier de l'Etat.

Une référence incontournable des études urbaines

Avec *Le Droit à la ville*, Lefebvre appelait de ses vœux une nouvelle orientation de la recherche : « la critique radicale tant des philosophies de la ville que de l'urbanisme idéologique est indispensable, sur le plan théorique comme sur le plan pratique. Elle peut passer pour une opération de salubrité publique. » (p.42). Son ouvrage n'a sans doute jamais été autant cité que depuis sa traduction anglaise de 1996 et la découverte de cette œuvre par le monde de la recherche anglophone. Le concept s'est imposé depuis comme une référence incontournable des pensées critiques et radicales de la ville chez des auteurs comme David Harvey (2010 ; 2011) ou Edward Soja, mais aussi bien au-delà, en Amérique latine (au Brésil notamment, où un groupe de recherche urbaine critique et radicale, le GESP, se déclare ouvertement marxiste-lefebvrien), et même jusqu'à Hong-Kong.

Le parcours d'Henri Lefebvre en 1968

Né dans les Pyrénées en 1901, Henri Lefebvre poursuit d'abord des études de philosophie. Lecteur de Hegel et Marx, il adhère au PCF en 1928. Il s'oriente ensuite vers la sociologie. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il étudie la vallée de Campan, dans les Pyrénées, sous l'angle de la sociologie rurale. C'est dans cette discipline qu'il est recruté en 1948 par le CNRS.

Exclu du parti communiste en 1958, il se rapproche des situationnistes et de Guy Debord, avec lequel il prendra ensuite ses distances.

Au total, il a écrit une soixantaine d'ouvrages, qui constituent une « analyse critique du mode de production capitaliste » et de son extension aux différents aspects de la vie, notamment quotidienne.



Cela s'explique en grande partie par le fait que le *Droit à la ville* propose un profond renouvellement de l'analyse urbaine. Pour Lefebvre, il faut s'intéresser à la ville en cela qu'elle tient une place particulière dans la production capitaliste. Elle est même davantage que le lieu privilégié de cette accumulation. En effet, « *la ville moderne intensifie en l'organisant l'exploitation de la société entière* ». (p.55)

Avec l'essai de Lefebvre, la ville devient un objet en soi. Elle est conçue dans sa totalité, comme un système. Ce texte inaugure le tournant urbain et plus généralement spatial de l'oeuvre lefebvrienne, qui se poursuit par la publication d'une succession de livres : *Du rural à l'urbain*, *La Révolution urbaine*, en 1970, *Espace et Politique*, en 1972, ou encore *La Production de l'espace*, en 1974.

En dénonçant explicitement les "sciences parcellaires", et en empruntant à la fois à la philosophie, à la géographie et à l'urbanisme, le livre de Lefebvre adopte donc une méthode nécessairement transdisciplinaire, ce qui était loin d'être une évidence en 1968.

Un slogan détourné

Le titre de l'ouvrage est si efficace, si proche du slogan qu'on pourrait presque en venir à le regretter ! Repris par les agences de communication des ministères et des collectivités locales, il est devenu un outil parmi d'autres de ce que l'on nomme désormais le marketing territorial.



Patrick Braouezec @PBraouezec · 1 févr.
Première réunion de concertation sur le Projet de territoire à l'occasion du PLUI, avec au centre, la question du #droitàlaville pour tous.



Tweet de Patrick Braouezec, président de Plaine Commune, se réclamant du #droitàlaville pour tous

Pourtant, pour Lefebvre, il y a peu de doutes quant à la manière dont la vie urbaine est réellement conçue, gérée et régentée par les autorités : « *La ville, pour le pouvoir, depuis un siècle, quelle est son essence ? Elle fermente,*

pleine d'activités suspectes, de délinquances ; c'est un foyer d'agitation. Pouvoir étatique et grands intérêts économiques ne peuvent guère que concevoir qu'une stratégie : dévaloriser, dégrader, détruire la société urbaine. » (p. 90)

L' institutionnalisation du slogan se fait donc au prix d'une dé-radicalisation du propos initial, car le droit à la ville n'est pas seulement la revendication d'un droit parmi d'autres mais l'horizon de l'autogestion créatrice. Ce n'est sans doute pas la signification que lui donne ce rapport d'ONU *Habitat*, daté de 2010, qui invite les autorités locales à donner à chaque résident un "droit à la ville", plutôt conçu comme un accès physique à la ville et à ses services.

Toutefois, peut-on tout à fait regretter que les institutions aient récupéré le terme, même dans une version aseptisée ? Ces tentatives de récupération ne révèlent-elle pas, à la manière d'un négatif, tout ce que la problématique a conservé d'actualité, de pertinence, et même d'urgence, un demi-siècle après que Lefebvre l'a formulée dans son essai ? Car « *le droit à la ville s'annonce comme un appel, comme exigence* » (p.107).



BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- **Lefebvre Henri** : *Le Droit à la ville* (Anthropos, 2009 [1968])
- **Costes Laurence** : *Lire Henri Lefebvre : le droit à la ville, vers la sociologie de l'urbain* (Ellipses, 2009)
- **Lethierry Hugues** : *Penser avec Henri Lefebvre, sauver la vie et la ville* (Chronique sociale, 2009)
- **Martin Jean-Yves** : « *Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre* » (Journal of Urban Research, 2, 2006) <http://articulo.revues.org/897>
- **Morange Marianne** : « *Le droit à la ville, résonnances et appropriations contemporaines* » (Carnets Hypothèses DALVAA) <http://dalvaa.hypotheses.org/957>